

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5

Bid Fax: (905) 615-2095

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Quincaillerie			
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.	
E6TOR-12RM12/A		002	
Client Reference No N° de référence du client		Date	
E6TOR-12RM12		2012-11-26	
GETS Reference No N° de référence de SEAG			
PW-\$TOR-031-6071			
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
TOR-2-35205 (031)			
Solicitation Closes - L'invitation pre at - à $02:00~PM$ on - le $2012-12-11$	nd f	Fin Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B.		•	
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Schmidt, Jeff		tor031	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX	
(905) 615-2058 ()		(905) 615-2060	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fourniss	eur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to	o sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée	à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en d	aractères d'imprimerie)
Signature	Date
1 -	

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor031

E6TOR-12RM12/A

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6TOR-12RM12

TOR-2-35205

002

La modification NO 002 vise à répondre aux demandes de renseignements de soumissionnaires éventuels et à apporter des changements à la demande de propositions :

Q1 : À la page 19, la demande d'offre à commandes (DOC) indique " il n'est pas acceptable et il ne sera pas permis de remplacer les articles achetés ", mais, à l'annexe B, le fabricant et le numéro de pièces ne sont fournis que pour les articles numérotés de 1 à 57, et non pour les articles de 58 à 81. Quels articles peuvent faire l'objet de remplacement ? Est-ce que des fabricants et de numéros précis sont exigés pour les articles numérotés de 58 à 81?

R1: Aucun remplacement n'est permis pour les articles numérotés de 1 à 57. Les articles numérotés de 58 à 81 sont de nature générale; l'offrant doit indiquer le prix pour les articles proposés qui respectent les spécifications. Le responsable du projet pourra permettre le remplacement d'un article lorsqu'il passera une commande subséquente.

Q2: Est-ce que la Couronne pourrait réviser le besoin afin de permettre que soient fournies des options moins coûteuses conformes à la solution demandée si une preuve d'applicabilité est fournie lors de la présentation de la soumission?

R2: Non, les options moins coûteuses ne seront pas acceptées

Q3 : Est-ce que la Couronne accepte une prolongation de trois semaines?

R3: Non, la date de clôture de l'invitation resteront Décembre 11, 2012.

À l'Annexe A, 1. Besoin, 1.5:

Supprimer : Sauf si le chargé de projet le précise, il n'est pas acceptable et il ne sera pas permis de remplacer les articles achetés.

Insérer : Sauf si le chargé de projet donne son approbation, il n'est pas acceptable et il ne sera pas permis de remplacer les articles achetés.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.